



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 26-27

s.tropicale@aol.fr / www.saonetropicale.com

PHOTO A COLLER
OBLIGATOIRE

1

INFORMATIONS PERSONNELLES : En cas de changement de données personnelles, merci de nous en informer pour une mise à jour de votre dossier.

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	
TELEPHONE FIXE	PORTABLE
EMAIL (EN MAJUSCULES)	@
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL

PLANNING : Merci d'entourer les cours de votre choix sur le planning des horaires ci-dessous
Démarrage des cours 14 septembre 2026 pour une durée de 34 semaines
(hors vacances scolaires)

LUNDI	MARDI			MERCREDI		
				18H00-18H50 ZUMBA®KIDS (Ages 7 ans-11ans)		
19H00-20H00 SALSA Niveau DEBUTANT (0-1 an de pratique)	19H00-20H00 ZUMBA®FITNESS (Ado-Adultes)	19H00-20H00 WEST COAST SWING Niveau DEBUTANT (0-1 an de pratique)	19H00-20H00 KIZOMBA Niveau DEBUTANT (0-1 an de pratique)	19H00-20H00 BACHATA Niveau INTER (+2 ans de pratique)		
20H00-21H00 BACHATA Niveau DEBUTANT (0-1 an de pratique)	20H00-21H00 LADIES STYLE TECHNIQUES/ CHOREGRAPHIES	20H00-21H00 WEST COAST SWING Niveau INTER (1-3 ans de pratique)	20H00-21H00 KIZOMBA Niveau INTER (+2 ans de pratique)	20H00-21H00 SALSA CUBAINE Niveau INTER/AVANCE (+2 ans de pratique)		
		21H00-22H00 WEST COAST SWING Niveau INTER/AVANCE (+3 ans de pratique)	21H00-22H00 KIZOMBA Niveau AVANCE (+4 ans de pratique)	21H00-22H00 BACHATA Niveau AVANCE (+4 ans de pratique)		
SALLE DES FETES MONTMERLE S/S (01) / SALLE DES EXPOSITIONS						
	Note :			REDUCTION		
				ADHESION A L'ASSOCIATION PAR ADHERENT		+10,00 €
				TOTAL :		

TARIFS pour 34 semaines : Cotisation par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Saône Tropicale
 (Merci de mettre le nom et prénom de l'adhérent au dos du / des chèque(s)).

ACTIVITE DANSE	TARIF EUROS	2ème COURS (-20% réduction)	3ème COURS (-30% réduction)	4ème COURS (-50% réduction)	5ème cours OFFERT (Le moins cher)
ZUMBA® KIDS	220				
ZUMBA® FITNESS	210	168	147	105	
LADIES STYLE	240	192	168	120	
DANSE en couple SOLO Salsa/Bachata West Coast	240	192	168	120	
DANSE en couple avec partenaire danse Salsa/Bachata West Coast	400	320	280	200	
DANSE LATINE SOLO KIZOMBA	260	208			
DANSE LATINE COUPLE KIZOMBA	440	352			



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2026-2027

Démarrage des cours le 14 septembre 2026

Bienvenue à Saône Tropicale, le présent Règlement Intérieur a pour but : de faciliter le bon fonctionnement de l'association Saône Tropicale ; d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux. Il doit être respecté par tous : les bénévoles, intervenants et adhérents. Le présent Règlement Intérieur est tacite de reconduction de saison en saison sauf : en cas de départ en cours d'année ou de non-réinscription d'un adhérent ; en cas d'exclusion définitive d'un adhérent ; en cas de modification de ce règlement : l'adhérent devra dater, signer un avenant attaché à ce dernier avec la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

PERIODE D'ESSAI : Les cours commenceront **le lundi 14 septembre 2026**. Vous avez la possibilité de venir essayer gratuitement un cours par discipline **jusqu'au 31 septembre 2026**. A défaut de fiche d'inscription et de règlement lors de la deuxième séance. Celle-ci vous sera facturée 10€ en espèces le jour même.

INSCRIPTION : **Toute inscription est annuelle** et effective après remise du dossier complet et obligatoirement acquittée. Le montant de la cotisation et de l'adhésion est valable pour une année (correspondant à une saison). L'inscription comprend l'accès au cours, le suivi pédagogique. L'association vous accorde la possibilité de régler votre cotisation annuelle en 3 fois sachant que les chèques seront prélevés obligatoirement en octobre, novembre et janvier 2027 :

#1 fois : n° chèque _____ #2 fois : n° chèque _____ #3 fois : n° chèque _____

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION : Ce Règlement Intérieur signé avec mention « Lu et approuvé », 1 photo d'identité récente à coller ou àagrafer sur cette fiche d'inscription, cotisation par chèque bancaire ou postal libellés à l'ordre de Saône Tropicale. **Merci d'adresser le dossier complet au : 115 Route de Francheleins, 01090 Montceaux, France. S.tropicale@aol.fr**

ANNULLATION / REMBOURSEMENT : Les adhérents inscrits dès le début de la saison peuvent bénéficier d'une rétractation. La demande d'annulation doit impérativement être effectuée avant le 16 Octobre 2026. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, quel qu'en soit la raison. La demande d'annulation d'inscription et de remboursement doit se faire par mail à l'adresse suivante : s.tropicale@aol.fr. Le remboursement sera calculé au prorata temporis à partir de la date de réception du mail.

IMPORTANT : L'association se réserve le droit du remplacement d'un professeur en cas de maladie ou de force majeure. L'association fera son possible pour proposer une continuité des cours par un(e) remplaçant(e) pendant l'absence du professeur ou bien en rattrapant les cours manqués sur d'autres dates durant la saison. L'association s'engage à maintenir la qualité des enseignements avec un professeur compétent. Aucun cours ne seront assurés durant les jours fériés.

EVENEMENTS EXCEPTIONNELS : En cas d'évènement exceptionnel (crise politique-sociale, écologique, sanitaire ...), un remboursement ou un avoir vous sera proposé au prorata des cours non effectués (les frais d'adhésions seront retenus).

SECURITE/RESPECT DES PERSONNES, DES BIENS ET DES LIEUX DURANT LES COURS : Afin d'assurer la sécurité des adhérents, nous vous prions de respecter les consignes données par les membres directeur de l'Association Saône Tropicale. Au début de chaque séance, un appel nominatif sera fait tout au long de l'année. **Equipement personnel** : Les adhérents devront porter obligatoirement une tenue appropriée et des chaussures spécifiques à la pratique sportive et/ou de danse exclusivement réservées à un usage intérieur. Matériel collectif : Les salles de cours et vestiaires appartiennent à la municipalité : les adhérents sont tenus de respecter les lieux où ils sont accueillis. La loi Evin : Conformément à la loi du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

RESPONSABILITES : L'accès aux cours est réservé uniquement aux adhérents et l'accès aux salles des cours ado / adultes est **INTERDIT aux mineurs de moins de 12 ans non adhérents même accompagnés**. Tout mineur adhérent est sous la responsabilité du représentant légal en dehors des horaires de cours : les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'un membre de l'association (hors intervenants) dans la salle en début de cours avant de confier leur enfant. L'Association Saône Tropicale décline toute responsabilité : En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du Règlement Intérieur Adhérent ; En cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle de cours ou dans les vestiaires.

L'association réserve un temps pour préparer le spectacle de fin d'année. A partir de mai, les cours sont dédiés à cette préparation. Tous les adhérents sont attendus à ces cours, y compris ceux qui ne participeront pas car cela fait partie intégrante du programme pédagogique. **L'association réserve également** un temps de pratique durant les semaines précédant chaque vacances scolaires.

ASSURANCE : En conséquence, je décharge l'Association Saône Tropicale de toute responsabilité durant la pratique de l'activité dans le cadre de danse, de fitness ou d'ateliers ludiques (et ce à chaque réinscription de saison en saison).

AUTORISATION DE PUBLICATION (droit à l'image) : J'autorise l'association à photographier ou filmer mes enfants et/ou moi-même durant les activités de danses à des fins de communication, de parrainage et d'information, sans contrepartie financière dans un but strictement pédagogique et culturel.

ADHERENT MAJEUR : Je soussigné(e) atteste sur l'honneur que je suis assuré(e) dans le cadre de mon assurance responsabilité civile et autorise/ n'autorise pas Saône Tropicale à faire usage de mon droit à l'image.

ADHERENT MINEUR : Je soussigné(e)..... représentant légal de..... atteste sur l'honneur que je suis assuré(e) et prend en charge la responsabilité civile de mon enfant et autorise/ n'autorise pas Saône Tropicale à faire usage de son droit à l'image.

Tout manquement au Règlement Intérieur Adhérent entraînera la responsabilité de l'adhérent en cause avec si nécessaire son exclusion définitive et le cas échéant peut se voir exposer aux poursuites judiciaires relatives à l'acte commis.

FAIT ALE...../... /2026

SIGNATURE DE L'ADHERENT ET DU RESPONSABLE LEGAL SI ADHERENT MINEUR AVEC LA MENTION MANUSCRITE « LU ET APPROUVE ».

--	--